

*Questions orales***LE TRANSPORT AÉRIEN****LA HAUSSE DE LA TAXE D'AÉROPORT—L'INCIDENCE SUR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE**

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme on a annoncé la semaine dernière une hausse de la taxe sur le transport aérien de \$8 à \$15 pour les vols nationaux à compter du mois d'avril, et de \$8 à \$12 pour les vols internationaux à compter de juillet, le ministre peut-il nous expliquer les motifs de cette apparente injustice envers les voyageurs qui empruntent les vols nationaux? Est-il d'accord avec cette idée? Peut-il nous dire ce qu'il pense de cette hausse par rapport au déficit accru de notre industrie touristique?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne suis certainement pas d'avis que ceux qui voyagent au Canada sont défavorisés par rapport à ceux qui vont à l'étranger. L'injustice apparente de la taxe d'aéroport s'explique par le fait qu'il existe déjà une très grande discrimination, si vous voulez, envers le voyageur qui va à l'étranger, puisque les taxes sur les voyages à l'étranger sont sensiblement plus élevées que celles sur les vols nationaux, les droits d'atterrissage et le reste. Il n'était pas possible, à notre avis, d'accroître d'avantage, dans les premiers temps, la taxe de \$12 sur les vols internationaux. En d'autres termes, si elle est inférieure à celle imposée sur les vols nationaux, c'est parce que les tarifs de ceux-ci sont bien moins élevés que les tarifs des vols internationaux.

● (1432)

M. Mazankowski: Le ministre se préoccupe-t-il de la discrimination dont feront apparemment l'objet les transporteurs régionaux de troisième catégorie ainsi que les passagers, dans la mesure où la taxe qui leur sera applicable sera beaucoup plus élevée ou cette mesure rentre-t-elle dans le cadre d'une stratégie globale visant à rationaliser l'industrie des transporteurs régionaux? Le ministre pourrait-il nous dire s'il compte appliquer cette augmentation en six étapes des tarifs des voyageurs aériens et autres tarifs associés aux aéroports?

M. Lang: Nous avons l'intention de favoriser l'expansion des transporteurs régionaux et de troisième catégorie. Cependant, il ne sera peut-être pas possible d'accorder un tarif spécial à ces transporteurs, mais je puis assurer au député qu'au cas où nous déciderions de relever les tarifs, nous examinerions très sérieusement la possibilité d'accorder des conditions spéciales aux transporteurs de troisième catégorie et aux transporteurs régionaux afin de leur faciliter la tâche.

LA BAISSÉ DU NOMBRE DE TOURISTES AMÉRICAINS

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le 2 février dernier, le ministre a indiqué à la Chambre qu'au cours d'une réunion organisée le 31 janvier, les ministres du tourisme avaient tous convenu que l'état actuel des coûts est un handicap pour notre pays sur le plan de

[M. Whelan.]

l'équilibre de la balance touristique. Au mois de juin, Statistique Canada a montré que les frais de voyage des Canadiens avaient augmenté de 71.5 p. 100 entre 1971 et 1977, accusant ainsi une hausse bien plus rapide qu'aux États-Unis où elle n'a été que de 50 p. 100. Cette année, le nombre de touristes américains au Canada a diminué jusqu'à présent de 1 p. 100.

À la lumière de ces chiffres, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a permis au ministre des Finances et au ministre des Transports de doubler quasiment la taxe sur le transport aérien? Le ministre compte-t-il faire volte-face et se conformer à la politique du gouvernement qui prêche le contrôle des coûts en matière touristique?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai déjà répondu à la même question l'autre jour. Pour ma part, en tant que touriste j'aime avoir l'impression que je paye mes propres dépenses dans les pays que j'ai décidé de visiter. En tant que contribuable canadien susceptible de décider de rester chez moi, je suis certainement convaincu que les touristes qui nous visitent devraient acquitter tous les coûts que leur présence occasionne à l'État et à nos contribuables. C'est tout à fait logique, après tout. Si les coûts sont justifiés les touristes devraient alors les payer.

M. Crosbie: Mais voilà, c'est qu'ils ne le sont pas!

M. Horner: Le député dit qu'ils ne le sont pas. Je suis pourtant convaincu que le transport aérien devient de plus en plus accessible aux Canadiens. Nous avons adopté une série de mesures à ce sujet. Quelque 314 vols ABC supplémentaires à l'intérieur du Canada ont été offerts aux Canadiens l'été dernier pour les convaincre de voyager à bien meilleur compte dans leur propre pays.

M. Crosbie: Les réponses du ministre sont des balivernes ainsi que le vice-premier ministre doit d'ailleurs le savoir. Le 1^{er} septembre dernier, lors d'une conférence de presse à Toronto, le ministre a déclaré et je cite:

L'idée communément répandue parmi les Canadiens est que les touristes sont des gens que l'on peut escroquer lorsqu'ils sont de passage car ce sont des pigeons payants.

Le ministre a déclaré ensuite que nous avons beaucoup à apprendre en matière d'hospitalité à l'égard de nos hôtes étrangers. Comment peut-il concilier cette critique de l'industrie touristique canadienne et des hôtels et motels de notre pays avec la décision du gouvernement d'escroquer de cette façon les touristes, qu'ils soient Canadiens ou étrangers? Comment le ministre peut-il justifier cette escroquerie? Doit-on supposer qu'il existe une certaine différence?

M. Horner: Je n'accepte pas l'idée qu'il puisse y avoir là la moindre escroquerie. Je crois que les coûts sont justifiés et que les touristes doivent les acquitter. Je voudrais signaler en passant que cette année le nombre de touristes japonais et européens a augmenté de 28 p. 100 et de 20 p. 100 respectivement, ce qui permet d'affirmer que le déficit touristique ne s'accroît absolument pas.